

LES IAE ADOPTENT UNE POSITION COMMUNE POUR LE RECRUTEMENT DES ÉTUDIANTS DE BUT ET DE BACHELORS

L'offre de formation dans le domaine des Bachelors s'est renforcée depuis la réforme des IUT et les équivalences données aux programmes de quelques écoles privées par le ministère. A l'occasion de l'ouverture de la plate-forme monmaster.gouv.fr, le réseau IAE FRANCE souhaite rappeler sa position et alerter sur les conditions d'accès des titulaires de BUT ou de Bachelor dans les masters universitaires.

Depuis la rentrée 2021, les IUT proposent un parcours en trois ans, conférant le grade de Licence professionnelle aux étudiants qui valideront les enseignements du BUT (Bachelor Universitaire de Technologie). Ce nouveau parcours en 3 ans offre la possibilité de se réorienter dès la 2e année, à l'issue du BUT 2 (ou DUT), grâce au jeu des passerelles prévues dans l'arrêté qui rappelle que "l'établissement assure la flexibilité des parcours et (...) la réorientation des étudiants par l'organisation de passerelles entre formations".

Dans l'intérêt des étudiants et le plus strict respect de l'esprit de cette réforme, le réseau IAE FRANCE souhaite proposer un dispositif attractif afin de permettre aux meilleurs étudiants de bénéficier d'un parcours d'excellence dans l'enseignement supérieur public, véritable alternative aux meilleurs établissements d'enseignement privé. **Pour les étudiants désireux de poursuivre leurs études en Master**, le BUT offre la possibilité de se réorienter dès la 2^{ème} année, à l'issue du BUT 2, grâce au jeu des passerelles prévues dans l'arrêté ministériel. En conséquence, **il est donc conseillé aux étudiants de BUT 2 de présenter leurs candidatures en L3**. Les titulaires d'une L3 opérée dans un IAE ont vocation à progresser en Master. IAE FRANCE encourage la coordination des IAE et la formalisation des relations locales entre IAE et IUT au travers de conventions passerelles-IAE favorisant le passage d'un BUT 2 à une Licence 3 en IAE. Ces conventions organiseront l'orientation et la sélection des étudiants de BUT 2 vers les licences de Gestion.

D'autre part, les titulaires d'un BUT 3, au même titre que les titulaires d'une licence professionnelle, ne pourront être admis dans les Masters proposés au sein du Réseau des IAE que de manière exceptionnelle et dérogatoire. L'admission dans un parcours d'excellence en IAE sera issue d'une sélection exigeante portant sur la qualité académique du dossier et, le cas échéant, l'expérience professionnelle vécue par les candidats après l'obtention du BUT. De nombreux IAE vont également proposer des programmes en complément des BUT 3 pour augmenter les chances des candidats d'accéder aux Masters des IAE.

En ce qui concerne les Bachelors des écoles privées et quel que soit l'établissement qui le délivre, ces programmes sont assimilables à des licences professionnelles à vocation d'exercice d'une activité professionnelle dès leur obtention. Les nombreux étudiants souhaitant poursuivre leurs études à l'issue de ces formations ne seront donc pas complètement préparés pour suivre normalement des programmes de master sur de nombreux aspects (culture générale, économie, droit, environnement économique et financier...).

Depuis deux ans et à la demande du ministère, la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) s'est engagée dans la délivrance de grade pour quelques Bachelors d'écoles privées. Ces Bachelors proposent aujourd'hui 30 à 40 % d'heures de formation en moins en comparaison avec les BUT. Les enseignements y sont essentiellement professionnalisants. Une grande majorité de ces diplômés souhaitent poursuivre leurs études en Master. Le réseau IAE FRANCE souligne le caractère très exceptionnel du recrutement en master universitaire IAE de ces candidats au regard de la faible sélectivité à l'entrée de ces formations et de leur orientation clairement professionnalisante. Cela conduirait à abaisser le niveau académique des masters afin de leur permettre de suivre la formation. Le réseau des IAE alerte également sur l'existence de nombreux Bachelors seulement visés par l'État, sans reconnaissance du grade de licence. Ces diplômés ne peuvent être recrutés en master.

COMMUNIQUÉ

Paris, le 31 Janvier 2023

A propos d'IAE FRANCE

IAE FRANCE est aujourd'hui le premier réseau public d'enseignement supérieur et de recherche en Management. Crées dans les années 50 sur le modèle de la Harvard Business School, les IAE n'ont cessé d'évoluer depuis pour devenir de véritables Ecoles Universitaire publiques de Management. Ces 37 écoles réparties sur tout le territoire national, dont la Corse et la Réunion, regroupent plus de 50 000 étudiants. Les IAE délivrent plus de 1 000 diplômes d'État (Licence, Master, Doctorat et MBA) dans tous les domaines du Management (Marketing, Commerce, Finances, Ressources Humaines, Comptabilité, Contrôle de Gestion, Audit, Management Public, Stratégie, Affaires internationales, Logistique, Achats...). Plus importante source de recherche en sciences de gestion, les IAE sont en lien avec 34 laboratoires et équipes de recherche dont 5 UMR associées au CNRS. Synonyme de leur implication à l'international, les IAE accueillent chaque année plus de 5 000 étudiants internationaux et ont développé des partenariats dans plus de 80 pays où étudient plus de 4 000 étudiants français.

Plus de renseignements sur www.iae-france.fr.

Contact presse IAE FRANCE :

Marie MONSTERLEET

marie.monsterleet@iae-france.fr - 06 18 22 46 27